



Kolly Gabriel, Dupré Lucas

Plan Phyto, quels sont les montants encore à disposition ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 21.12.23

Transmission au CE : 22.12.23

Dépôt

Le Plan d'action du Canton de Fribourg visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole pour les années 2022 à 2025 (Plan Phyto) est en place. Il fixe des objectifs généraux qui découlent du plan d'action fédéral visant à réduire de moitié les risques liés aux produits phytosanitaires d'ici à 2027. Il a pour but, entre autres, d'améliorer la qualité des eaux du Canton de Fribourg. Il vise aussi une réduction des quantités de produits phytosanitaires utilisés.

Les mesures ont été chiffrées et un crédit d'engagement de 7 610 000 francs a été accepté au mois de février 2022. Selon nos informations, il semblerait que les montants à disposition ne suffisent pas.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est l'état du fonds « phyto » en fin d'année 2023 ?
2. Si le fonds est épuisé, le Conseil d'Etat va-t-il le réalimenter ?
3. Sur les différentes mesures proposées par le « Plan Phyto », lesquelles ont eu le plus de succès en 2023 ?
4. Un transfert des montants est-il possible entre les différentes mesures ?

—